

Tableau comparatif des régimes Soins médicaux – *Voyage unique*

Si vous êtes un résident canadien à la recherche d'une **assurance soins médicaux d'urgence pour un seul voyage** à l'extérieur de votre province ou du pays, ces régimes sont faits pour vous.

Ce n'est pas tout à fait ce dont vous avez besoin? Découvrez les régimes offrant les couvertures suivantes : **Voyages multiples | Frais de déplacement sans soins médicaux uniquement | Frais médicaux et frais de déplacement sans soins médicaux**

Toutes les couvertures sont établies par personne, sauf indication contraire.

	Soins médicaux d'urgence	VoyageAisé ^{MD}	Régime d'assurance voyage Pandémie de COVID-19
Description du régime	Ce régime permet de couvrir les frais médicaux d'urgence pendant toute la durée de votre voyage.	Ce régime est fait pour vous si vous souffrez de problèmes de santé préexistants qui doivent être approuvés par la tarification médicale.	Ce régime vous couvre même en cas d'avis aux voyageurs « Évitez les voyages non essentiels » émis concernant votre destination en raison de la COVID-19.
Questionnaire médical	Non requis si vous avez moins de 60 ans au moment de la souscription	Requis au moment de la souscription.	Non requis si vous avez moins de 60 ans au moment de la souscription
Durée du voyage	Toute durée jusqu'à 365 jours	Toute durée jusqu'à 365 jours	Toute durée jusqu'à 365 jours
Hospitalisation et soins médicaux : Les soins médicaux d'urgence comprennent : <ul style="list-style-type: none"> • Services d'un médecin • Services d'ambulance • Frais de séjour à l'hôpital en chambre à deux lits • Tests diagnostiques • Traitement par des spécialistes ou thérapeutes autorisés comme des chiropraticiens ou physiothérapeutes (jusqu'à 70 \$ par visite, maximum combiné de 700 \$) • Frais de transport d'une personne à votre chevet, frais de rapatriement jusqu'à votre domicile, etc. 	Couverture comprenant les frais médicaux d'urgence liés à la COVID-19 jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars combinés* Garantie incluse pour tous les voyageurs, quel que soit leur statut vaccinal relativement à la COVID-19	Couverture comprenant les frais médicaux d'urgence liés à la COVID-19 jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars combinés* Garantie incluse pour tous les voyageurs, quel que soit leur statut vaccinal relativement à la COVID-19	Si l'assuré est vacciné : Couverture comprenant les frais médicaux d'urgence liés à la COVID-19 jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars combinés Si l'assuré n'est pas vacciné : Couverture pour les frais médicaux d'urgence non liés à la COVID-19 jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars combinés, et pour les frais médicaux liés à la COVID-19 jusqu'à 1 million de dollars
Frais de quarantaine¹ Couvre l'hébergement, les repas et le retour à votre lieu de résidence en cas d'isolement ou de mise en quarantaine de façon imprévue après votre départ.	Jusqu'à concurrence de 200 \$ par jour et par personne pour l'hébergement et les repas, jusqu'à concurrence de 2 800 \$ par voyage Jusqu'à concurrence de 500 \$ pour un billet d'avion de retour en aller simple en classe économique, par voyage et par personne Couverture familiale ² : Jusqu'à concurrence de 400 \$ par jour et par famille assurée, jusqu'à concurrence de 5 600 \$ par voyage	Jusqu'à concurrence de 200 \$ par jour et par personne pour l'hébergement et les repas, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par voyage	Jusqu'à concurrence de 200 \$ par jour et par personne pour l'hébergement et les repas, jusqu'à concurrence de 2 800 \$ par voyage Jusqu'à concurrence de 500 \$ pour un billet d'avion de retour en aller simple en classe économique, par voyage et par personne Couverture familiale ² : Jusqu'à concurrence de 400 \$ par jour et par famille assurée, jusqu'à concurrence de 5 600 \$ par voyage
Couverture des problèmes de santé préexistants Pour les voyages internationaux et nationaux.	Couvre les problèmes de santé qui étaient stables ³ au cours des 3 ou 6 mois (selon votre âge et votre état de santé) avant la date d'effet de votre contrat	Couvre les problèmes de santé qui ont été soumis à la tarification médicale	Couvre les problèmes de santé qui étaient stables ³ au cours des 3 ou 6 mois (selon votre âge et votre état de santé) avant la date d'effet de votre contrat

Régimes Soins médicaux – *Voyage unique* (suite)

	Soins médicaux d'urgence	VoyageAisé ^{MD}	Régime d'assurance voyage Pandémie de COVID-19
Soins dentaires d'urgence	Jusqu'à concurrence de 300 \$ pour le soulagement de douleurs et jusqu'à concurrence de 3 000 \$ pour les soins dentaires imputables à un accident	Jusqu'à concurrence de 300 \$ pour le soulagement de douleurs et jusqu'à concurrence de 3 000 \$ pour les soins dentaires imputables à un accident	Jusqu'à concurrence de 300 \$ pour le soulagement de douleurs et jusqu'à concurrence de 3 000 \$ pour les soins dentaires imputables à un accident
Frais de repas et d'hébergement Si vous n'êtes pas en mesure de retourner à votre lieu de résidence en raison d'une urgence médicale, nous vous rembourserons les frais d'hôtel, de repas, d'appels téléphoniques, d'utilisation d'Internet, de taxis ou de location de voitures.	350 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 3 500 \$	200 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 2 000 \$	200 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 2 000 \$
Frais accessoires d'hospitalisation Lorsque vous êtes hospitalisé pendant 48 heures ou plus, nous remboursons les frais à votre charge, comme les appels téléphoniques, la location d'un téléviseur et les frais de stationnement.	50 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 500 \$	Aucune couverture	50 \$ par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 300 \$
Frais associés à votre décès Nous payons les frais engagés pour la préparation et l'incinération de votre dépouille, pour le retour de votre dépouille ou de vos cendres jusqu'à votre lieu de résidence ou pour son inhumation sur place.	Maximum de 5 000 \$ pour les frais de rapatriement de votre dépouille ou de vos cendres à votre lieu de résidence Maximum de 5 000 \$ pour l'incinération de votre dépouille au lieu du décès Maximum de 10 000 \$ pour la préparation de votre dépouille et pour son inhumation sur place	Maximum de 5 000 \$	Maximum de 5 000 \$ pour les frais de rapatriement de votre dépouille ou de vos cendres à votre lieu de résidence Maximum de 5 000 \$ pour l'incinération de votre dépouille au lieu du décès Maximum de 10 000 \$ pour la préparation de votre dépouille et pour son inhumation sur place
Appareils médicaux Nous pouvons offrir 200 \$ pour un remplacement si vos lunettes ou votre prothèse auditive sont perdues, volées ou endommagées pendant votre voyage et que vous voulez les remplacer à votre destination.	200 \$ par appareil	Aucune couverture	Aucune couverture
Soins des personnes à charge Nous couvrons les frais de prise en charge des personnes à votre charge en cas d'hospitalisation.	Garde d'enfants : 75 \$ par jour pour toutes les personnes à charge, jusqu'à concurrence de 500 \$ par voyage Garde d'animaux de compagnie : 50 \$ par jour et par animal de compagnie, jusqu'à concurrence de 150 \$ par voyage et par animal de compagnie	Garde d'animaux de compagnie : 50 \$ par jour et par animal de compagnie, jusqu'à concurrence de 150 \$ par voyage et par animal de compagnie	Garde d'enfants : 75 \$ par jour pour toutes les personnes à charge, jusqu'à concurrence de 500 \$ par voyage

Autres options et garanties du régime

Rabais accordé pour les voyages au Canada	Rabais de 50 %	Non offert	Rabais de 50 %
Possibilité d'ajouter la garantie Avis aux voyageurs publié par le gouvernement « Éviter les voyages non essentiels »⁴	Oui	Non	Non
Possibilité d'ajouter la garantie Annulation peu importe le motif⁵	Non	Non	Non

Régimes Soins médicaux – *Voyage unique* (suite)

	Soins médicaux d'urgence	VoyageAisé ^{MD}	Régime d'assurance voyage Pandémie de COVID-19
Lisez le contrat pour obtenir tous les renseignements sur la couverture, notamment sur les exclusions, les limitations et les maximums qui pourraient s'appliquer.	Télécharger un exemple de contrat	Télécharger un exemple de contrat Pour obtenir un devis ou souscrire le régime VoyageAisé, veuillez composer le 1 855 583-7239.	Télécharger un exemple de contrat

* Ce régime cessera de couvrir les frais médicaux d'urgence liés à la COVID-19 si le gouvernement émet un avis aux voyageurs « Évitez les voyages non essentiels » pour votre destination en raison de la COVID-19.

¹ **Exclusions de garantie relative à la mise en quarantaine** : Nous ne versons aucune prestation pour une quarantaine ou un isolement effectués au Canada tel qu'exigé par quelque gouvernement que ce soit. Nous ne couvrons pas les réservations de voyage payées, mais inutilisées. Nous ne couvrons pas les frais engagés lorsque l'entrée dans une région ou un pays compris dans le voyage vous est refusée, à vous ou à votre compagnon de voyage, lorsque des directives ou des restrictions de voyage avaient été émises avant la date de départ par un gouvernement étranger ou régional interdisant l'entrée des résidents du Canada ou encore des directives exigeant un isolement ou une quarantaine pour une période définie pendant votre voyage.

² **La couverture familiale** est disponible pour deux adultes de la même famille et leurs enfants ou petits-enfants à charge. Les dates d'effet et d'expiration de la couverture doivent être les mêmes pour tous les assurés. Envisagez l'option de couverture familiale pour couvrir toute votre famille aux termes d'un seul contrat acquis au moyen d'une souscription unique. Par exemple, la couverture familiale s'intègre mieux à un régime Tous risques lorsque votre famille de quatre personnes ou plus voyage ensemble. Si vous souscrivez un régime Soins médicaux d'urgence et que votre famille de trois personnes ou plus voyage ensemble, vous pourriez envisager de souscrire une assurance familiale. Veuillez consulter le contrat pour connaître l'admissibilité.

³ Un **problème de santé préexistant est considéré comme stable** lorsque tous les énoncés ci-dessous s'appliquent :

- Aucun nouveau traitement n'a été prescrit ou recommandé ou le traitement en cours n'a pas été modifié ni interrompu.
- Aucun changement de médication ou aucun autre médicament n'a été recommandé ou prescrit.
- Aucune aggravation du problème de santé n'est survenue.
- Aucun nouveau symptôme n'est apparu ou il n'y a eu aucune aggravation ou augmentation de la fréquence des symptômes existants.
- Aucune hospitalisation ou recommandation de consulter un spécialiste n'a été nécessaire.
- Il n'y a aucun examen, test médical à des fins d'enquête ou traitement recommandé, mais non complété ou pour lequel les résultats sont attendus.
- Il n'y a aucun traitement planifié ou en attente.

⁴ La **garantie Avis aux voyageurs publié par le gouvernement « Évitez les voyages non essentiels » pour la couverture Soins médicaux d'urgence seulement** est une garantie complémentaire qui offre une couverture des soins médicaux si, avant votre départ, le gouvernement du Canada publie un avis « Évitez tout voyage non essentiel » pour le pays ou la région que vous devez visiter en raison d'un virus ou d'une maladie en particulier..

⁵ **Garantie Annulation peu importe le motif pour l'assurance Annulation de voyage** : Si la raison de votre annulation (au moins 10 jours avant la date de départ) n'est pas un événement couvert par votre contrat, vous pouvez soumettre une demande de remboursement pour demander jusqu'à concurrence de 50 % du montant couvert que vous avez acheté (sans maximum de remboursement) pour la partie prépayée de votre voyage qui n'est pas remboursable.

Des conditions, restrictions et exclusions s'appliquent. Pour obtenir des précisions, veuillez consulter le contrat. La couverture et les régimes peuvent être modifiés sans préavis. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.



Les régimes sont établis par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et La Nord-américaine, première compagnie d'assurance, filiale en propriété exclusive de Manuvie.

Manuvie, Pourmeprotéger Manuvie, Manuvie & M stylisé et M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence. © La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2023. Tous droits réservés. Manuvie, P.O. Box 670, Stn Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8. Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande. Rendez-vous à l'adresse manuvie.ca/accessibilité pour en savoir plus.